

## RÈGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

### Visuel de couverture du programme semestriel du Forum-IRTS de Lorraine de février à juillet 2018

L'association Alforéas-IRTS de Lorraine et son service d'animation régionale Forum-IRTS de Lorraine organisent du **lundi 30 octobre au lundi 4 décembre 2017** inclus, un concours photo à destination exclusivement de ses étudiants.

Ce concours vise à choisir une photographie qui servira de visuel pour l'ensemble des supports de communication de la programmation semestrielle du Forum-IRTS de Lorraine, de février à juillet 2018.

Le Forum-IRTS de Lorraine est un service en charge de l'animation régionale, qui propose chaque semestre des manifestations culturelles à destination des étudiants, des professionnels et du "grand public" à l'échelle régionale.

#### Article 1 - ORGANISATEURS

L'association Alforéas-IRTS de Lorraine, dont le siège est situé à Ban-St-Martin, 41 avenue de la Liberté, est représentée en la personne de Guy Renard, Vice-président et le Forum-IRTS de Lorraine est représenté par Daniel Soibinet, Président du Comité éditorial.

201, av. R. Pinchard  
B.P. 2009 - 54100 Nancy  
Tél. +33.(0)3.83.93.36.00  
Fax +33.(0)3.83.93.36.54  
<http://www.irts-lorraine.fr>

#### Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER ?

Ce concours est ouvert à toute personne physique inscrite en formation à l'IRTS de Lorraine pendant la période scolaire de septembre 2017 à juin 2018.

Ne peuvent pas participer les personnes impliquées directement dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre du concours ou tout salarié de l'IRTS de Lorraine, y compris vacataire ou prestataire.

41, av. de la Liberté  
Le Ban-Saint-Martin  
C S 5 0 0 2 9  
57063 Metz cedex 2  
Tél. +33.(0)3.87.31.68.00  
Fax +33.(0)3.87.31.68.29  
<http://www.irts-lorraine.fr>

#### Article 3 - COMMENT PARTICIPER ?

Les participants enverront, **du lundi 30 octobre au lundi 4 décembre 2017 minuit**, une photographie **prise par leurs soins**. Celle-ci sera au format jpeg et de résolution minimum de 300 dpi, pour une utilisation en format A3 et sera envoyée par mail à l'adresse suivante : [forum@irts-lorraine.fr](mailto:forum@irts-lorraine.fr) en précisant en objet du mail : "Concours photo" et dans le corps du message : leur nom, prénom, filière et numéro de téléphone. Pour des conseils techniques, il est possible de contacter Daniel Frisoni, responsable du Département audiovisuel ([daniel.frisoni@irts-lorraine.fr](mailto:daniel.frisoni@irts-lorraine.fr) ou au 03 83 93 36 18).

#### Article 4 – OBJET

La photographie sera réalisée en connaissance des programmations précédentes (visuels, éditoriaux et programmes en annexe).

Pour toute information complémentaire, s'adresser au Forum-IRTS de Lorraine, par mail à l'adresse [forum@irts-lorraine.fr](mailto:forum@irts-lorraine.fr) ou par téléphone : 03 83 93 36 90.



## Article 5 – SPÉCIFICITÉS DES PHOTOGRAPHIES

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies envoyées devront être libres de droit ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie (contrat de cession de droit à l'image exigé, disponible **en annexe**) ;
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- en s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports de communication du Forum-IRTS de Lorraine (site internet, réseaux sociaux, affiches, programmes,...).

## Article 6 - MODE DE SÉLECTION

Les photographies feront l'objet d'une première sélection par le comité éditorial du Forum-IRTS de Lorraine et seront soumises au jury.

Ce jury sera présidé par Monsieur Guy Renard, Vice-président de l'Alforéas et sera composé de 6 autres personnes de l'IRTS de Lorraine et de partenaires institutionnels et/ou associatifs du Forum-IRTS de Lorraine. Il procédera au vote mi-décembre 2017. Il se réserve le droit de ne retenir aucune des propositions.

À l'issue du jury, le gagnant sera prévenu par mail par l'organisateur. Il se verra ensuite remettre un tirage original de sa photographie.

Son visuel sera utilisé en couverture de la prochaine programmation semestrielle et sera affiché dans chaque site de l'IRTS de Lorraine, avec mention de son nom, filière et année de formation.

## Article 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

## L'organisateur

**Monsieur Guy RENARD**  
Vice-président  
de l'Alforéas-IRTS de Lorraine

**Monsieur Daniel SOIBINET**  
Président du Comité éditorial  
du Forum-IRTS de Lorraine

201, av. R. Pinchard  
B.P. 2009 - 54100 Nancy  
Tél. +33.(0)3.83.93.36.00  
Fax +33.(0)3.83.93.36.54  
<http://www.irts-lorraine.fr>

41, av. de la Liberté  
Le Ban-Saint-Martin  
C S 5 0 0 2 9  
57063 Metz cedex 2  
Tél. +33.(0)3.87.31.68.00  
Fax +33.(0)3.87.31.68.29  
<http://www.irts-lorraine.fr>



## Contrat de cession de droit à l'image

### Contrat de cession de droits à l'image entre les soussignés :

1° – M, Mme  
demeurant  
ci-après "le cédant", d'une part.

#### Et

2° – L'IRTS de Lorraine, dont le siège social est situé au 41 avenue de la Liberté,  
57050 Le Ban-Saint-Martin,  
représenté par son Directeur général, Monsieur Luc Ferster  
ci-après "le cessionnaire", d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> – Objet du contrat**

Le présent contrat a pour but de préciser les conditions dans lesquelles le cédant autorise le cessionnaire à exploiter son droit à l'image dans le cadre d'un concours photo selon les modalités ci-après définies.

#### **Article 2 – Identification des droits cédés**

Le cédant cède au cessionnaire le droit d'utilisation de son image, sous réserves et conditions : participation à un concours visant à choisir une photographie qui servira de visuel pour l'ensemble des supports de communication de la programmation semestrielle du Forum-IRTS de Lorraine, de février à juillet 2018.

#### **Article 3 – Modes d'exploitation des droits cédés**

La présente cession est consentie pour les modes d'exploitation suivants : diffusion à titre gracieux, sur tout support choisi par le cessionnaire dans un but de communication de l'activité semestrielle du service "Forum", par tous les moyens techniques connus à ce jour, notamment le réseau Internet.

Il est interdit au cessionnaire de céder les droits visés dans le présent contrat à qui que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite du cédant.

Fait à  
Le

Signature du cédant

Signature du cessionnaire

201, av. R. Pinchard  
B.P. 2009 - 54100 Nancy  
Tél. +33.(0)3.83.93.36.00  
Fax +33.(0)3.83.93.36.54  
<http://www.irts-lorraine.fr>

41, av. de la Liberté  
Le Ban-Saint-Martin  
CS 50029  
57063 Metz cedex 2  
Tél. +33.(0)3.87.31.68.00  
Fax +33.(0)3.87.31.68.29  
<http://www.irts-lorraine.fr>

